



ARRÊTÉ AB_025_2025

Objet : Stationnement réglementé rue Pertuiset au profit des Archers du Faucigny, lundi 20 janvier 2025

Monsieur le Maire de Bonneville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 - 1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande de l'association Les Archers du Faucigny en date du 08 janvier 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour le bon déroulement de la livraison de matériel organisée le lundi 20 janvier 2025, de réglementer le stationnement côté jorky sis rue Pertuiset,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sur 5 places bleues situées le long du jorky rue Pertuiset sera interdit et réservé à l'association Les Archers du Faucigny pour leur livraison de matériel le **lundi 20 janvier 2025 de 08h00 à 12h00**.



ARTICLE 2 : Tout stationnement à ces emplacements sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une contravention.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par les articles ci-dessus prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, publié au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Bonneville ;
- Monsieur VALLI, Président de la Communauté de Communes Faucigny-Glières ;
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers ;
- Les Archers du Faucigny.

Fait à Bonneville, le 13/01/2025

Le Maire
Stéphane VALLI

